Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID: 071-217101757-20240405-2024D006-DE

SAONE ET LOIRE Mairie 71330 DICONNE Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGIST DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DICONNE

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Le Maire,

Etaient présents :

COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR

Maryse, POCOBELLO Christiane, Marion SAVOY, BRISET Sylvianne, JULLIEN Jean-Marc, MAURY

Thomas, Roger BERGERAS

Etaient représentés :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : M. Roger BERGERAS

REUNION DU 05/04/2024

Date de convocation : 19/03/2024 Date d'affichage:

08/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 9

Présents ou représentés :9

Absents: 0

Délibération 2024-7

OBJET: Autorisation perception règlement assurance suite vol local technique du 29/01/2024

Monsieur le Maire informe que suite au vol avec effraction qui s'est produit en date du 29/01/2024 dans le local technique, la compagnie d'assurance GAN propose de verser la somme de 1319.84 € au titre de l'indemnisation du préjudice subi selon le chiffrage suivant :

♣ Objets volés : 1199.84 €

Détérioration immobilière : 120 €

TOTAL: 1319.84 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter cette proposition et,

CHARGE Monsieur le Maire,

De signer les documents relatifs au règlement de l'indemnité des 1319.84 € par l'assurance GAN.

Fait à Diconne, le 5 avril 2024

Le Maire. Robert COULON